Le Coudray sur Thelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 060-216001644-20230407-08_23-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU COUDRAY SUR THELLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023

Date de la convocation :	**30-03-2023**
Affichage Ordre du Jour	31-03-2023
Total membres en exercice	14
Présents :	**8**
Absents	6
Pouvoir	**0**
Votants	**8**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heure 28 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Frédérique CAMOIT, Présidente de l'assemblée.

Présents : Frédérique CAMOIT, Dominique MARTIN, Patricia ANDRIEU, Véronique PERRIOT, Céline LE BOURGEOIS BUTEZ, Pierre GOIX, Paulo LIMA, et Chloé GAZAR.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Aude VAN EECKHOUT et Ludovic GORINE

Absents : Fabrice LEGRAND, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Morgane JEAN BAPTISTE et Julien GOERGEN

Désignation du secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n°08/2023 - Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider le vote du compte administratif ;

- Considérant que la présidence du Conseil municipal est attribuée à Madame Frédérique CAMOIT, doyenne de l'assemblée, pour la présentation du compte administratif 2022 dont une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal ;

Lesquels comptes se résument ainsi :	Dépenses	Recettes	
Section de **fonctionnement**	361 644,31	484 651,30	123 006,99
- *Reprise de l'exercice 2021 soit un excédent*		86 638,83	Excédent
Total en Euro de	**361 644,31**	**571 290,13**	**+ 209 645,82**

	Dépenses	Recettes	
Section d'**Investissement**	207 639,01	81 157,80	126 481,21
- *Reprise de l'exercice 2021 soit un excédent de*		33 083,46	Déficit
Total en Euro de	**207 639,01**	**114 241,26**	**- 93 397,75**
Soit un total cumulé Fonctionnement et Investissement	569 283,32	685 531,39	**116 248,07**

- Considérant que Ludovic GORINE, Maire a quitté la salle et **qu'il ne prend pas part au vote**.

Madame Frédérique CAMOIT, doyenne du Conseil, Présidente de séance, procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget communal ainsi présenté
- **DECIDE** de reprendre l'excédent et le déficit antérieur au budget primitif 2023.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente de séance, Frédérique CAMOIT,
Fait et délibéré le 7 avril 2023

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le
et publication ou notification du

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430